CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
essarts en Bocage

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 7 DÉCEMBRE 2022
Salle du Conseil – 18h30
Mairie déléguée des Essarts (Essarts en Bocage)

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Étaient présents : Maryvonne VERDEAU, Régine NICOLEAU, Caroline BARRETEAU, Virginie RONDEAU, Claudine LEBOUCHER, Frédéric GONNORD.

Était également présent :

- Bruno GABORIAU (Responsable du Pôle Personnes Agées).

Absents excusés :

- Marie-Josèphe POISSONNEAU (pouvoir donné à Maryvonne VERDEAU),
- Rosie HERBRETEAU,
- Jean-Yves BRICARD (pouvoir donné à Caroline BARRETEAU),
- Freddy RIFFAUD (pouvoir donné à Régine NICOLEAU),
- Jean-Pierre MALLARD.

En raison d'un empêchement de Monsieur Freddy RIFFAUD, Président de CCAS d'Essarts en Bocage, Madame Claudine LEBOUCHER doyenne d'âge (article R123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles), assure la Présidence du Conseil d'Administration du CCAS d'Essarts en Bocage de ce jour.

Élection du secrétaire de séance : Caroline BARRETEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 16 Novembre 2022

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 16 Novembre 2022 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

1. **Attribution Marché de Restauration – Budget Annexe CCAS d'Essarts en Bocage – EHPAD Multisite**

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 novembre 2022.

Après analyse des offres, il est apparu que la Société RESTORIA a déposé l'offre économiquement la plus avantageuse en obtenant une note pondérée de 93,17.

Le montant de sa proposition financière représente un total annuel prévisionnel de 468 498,23 € H.T., soit une somme de 2 342 491,15 € H.T., si les quatre reconductions prévues dans le contrat sont accomplies.

Le Conseil d'Administration ayant pris connaissance de ces informations mentionnées dans le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres, annexé à la présente délibération :

Sur proposition de Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de Séance, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Article 1er : décident d'attribuer le marché à la Société RESTORIA pour un montant annuel prévisionnel de 468 498,23 € H.T (soit 2 342 491,15 € H.T. dans l'hypothèse où l'ensemble des quatre reconductions seraient effectuées),

Article 2nd : autorisent le Président du CCAS d'Essarts en Bocage à signer le marché avec la Société retenue pour le montant susvisé et à entreprendre toute démarche nécessaire à l'exécution dudit marché.

2. **Décision Modificative n°3 – Section Fonctionnement – Budget Annexe CCAS d'Essarts en Bocage – EHPAD Multisite**

Considérant que les crédits ouverts aux articles, ci-après, du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

Sur proposition de Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de Séance, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décident de modifier l'inscription comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires à voter	
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
60611	Eau et assainissement	10 000,00 €	
60612	Energie, électricité	50 000,00 €	
60622	Produits d'entretien	20 000,00 €	
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	4 000,00 €	
6184	Concours divers (cotisations ...)	12 000,00 €	
617	Etudes et recherches	23 000,00 €	
61561	Informatique	10 000,00 €	
6161	Multirisques	5 200,00 €	
6262	Frais de télécommunication	3 000,00 €	
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	32 000,00 €	
6358	Autres droits	4 525,00 €	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilé	11 408,67 €	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 500,00 €	
64151	Rémunération principale Remplt	320 000,00 €	
73532	Part afférente à la dépendance		23 900,00 €
7548	Autres remboursements de frais		458 633,67 €
6419	Remboursements sur rémunération		26 100,00 €
	TOTAL - FONCTIONNEMENT	**508 633,67 €**	**508 633,67 €**

3. **Décision Modificative n°4 – Section Investissement – Budget Annexe CCAS d'Essarts en Bocage – EHPAD Multisite**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° DEL005CCAS160222, en date du 16 février 2022, le Conseil d'Administration a validé le plan de financement du projet Jardin de Santé et de Soins à l'EHPAD Sainte Agathe.

Par ailleurs, l'association Couleurs d'Automne s'est associée au projet et a collecté dans le cadre d'appel à projets :

- Fondation G. Truffaut : 5 000,00 euros
- Fondation Petits Frères des Pauvres : 7 000,00 euros
- Fondation Banque Populaire Grand Ouest : 3 000,00 euros.
- Soit un total de 15 000,00 euros reversés à l'EHPAD.

Considérant que les crédits ouverts aux articles, ci-après, du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

Sur proposition de Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de Séance, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décident de modifier l'inscription comme suit :

Section d'investissement

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires à voter	
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
1025	Dons et Legs	- €	15 000,00 €
2313	Constructions sur sol propre		30 000,00 €
2135	Installations générales ; agencements; aménagmnts des constructions (I.G.A.A.C.)	15 000,00 €	
2313	Constructions sur sol propre	30 000,00 €	
	TOTAUX - INVESTISSEMENT	**45 000,00 €**	**45 000,00 €**

4. **Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'Investissement avant le vote de l'EPRD 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts en Bocage – EHPAD Multisite**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

L'EPRD 2023 étant voté en avril, sur proposition de Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de Séance, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorisent l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

ARTICLE	DESIGNATION	RAPPEL BUDGET 2022	MONTANT AUTORISE (Max, 25%)
205	Concess° et drts similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits	23 000,00 €	5 750,00 €
208	Autres immobilisations incorporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
2135	Installations générales ; agencements; aménagmnts des constructions (I.G.A.A.C.)	35 000,00 €	8 750,00 €
2154	Matériel et outillage	50 000,00 €	12 500,00 €
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	20 000,00 €	5 000,00 €
2182	Matériel de transport	30 000,00 €	7 500,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00 €	5 000,00 €
2184	Mobilier	72 818,04 €	18 204,51 €
2188	Autres immobilisations corporelles	27 903,48 €	6 975,87 €
2313	Constructions sur sol propre	1 500 000,00 €	375 000,00 €

5. Décision du Président portant attribution d'un Marché Public

Vu la délibération n° DEL028CCAS010720 du 1er juillet 2022, donnant délégation au Président en application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des familles, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence, publié le 31 mai 2022, concernant le marché public d'exploitation des installations de chauffage, ventilation et climatisation,

Monsieur le Président informe que la Société HERVE THERMIQUE est retenue pour le marché public d'exploitation des installations de chauffage, ventilation et climatisation.

Un échange est nécessaire avec la Société retenue afin d'ajuster les montants qui vous sont précisés lors de la réunion : montant total P2, 21 061 € HT, soit 115 835.50 € TTC sur la durée du marché (5 ans).

6. Approbation de la décision modificative n° 2 – CCAS d'Essarts en Bocage - Budget Annexe SAAD

Le Service Soins à Domicile (SAAD) apporté aux résidents de la résidence autonomie Claire Fontaine a été déployé intégralement en 2021. Ce service est assuré par les professionnels de la résidence autonomie, permettant aux résidents de bénéficier d'un véritable service de proximité. Les recettes perçues sont affectées sur le budget annexe et les frais sont supportés par le budget de la résidence autonomie. Au vu des recettes perçues et du coût du service en 2022, il est nécessaire de majorer le montant versé sur le budget de la résidence autonomie. Pour cela, il convient de prendre une décision modificative n° 3 comme suit :

850028523 Code INSEE	**SAAD CLAIRE FONTAINE** SAAD 32656	**DM n°3 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration
DECISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60622 : Produits d'entretien	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	**10 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6215 : Personnel affecté à l'établissement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	**0,00 €**	**10 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total EXPLOITATION	**10 000,00 €**	**10 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total Général	**0,00 €**		**0,00 €**	

Aussi, sur proposition de Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de Séance, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent la décision modificative n°3 susvisée.

7. Remboursement des frais du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Par délibération du 23 janvier 2020, le conseil d'administration du CCAS a approuvé la mise en place du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) à compter du 1er janvier 2020.

Le budget annexe est alimenté par la facturation aux résidents du service. A ce jour, celui-ci présente un excédent de 40 000 €. Considérant que le service est assuré par le personnel de la résidence Claire Fontaine et pris en charge intégralement sur le budget annexe 32652 de la Résidence Claire Fontaine, il est nécessaire de procéder au virement des recettes du budget annexe SAAD 32656 vers le budget annexe de la Résidence Claire Fontaine permettant de rembourser les frais supportés par le budget annexe de la Résidence Claire Fontaine.

Sur proposition de Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de Séance, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent :

- **Le versement de la somme de 40 000 € par un mandat au 6287 provenant du budget annexe SAAD 32656 vers le budget annexe de la Résidence Claire Fontaine 32652 par un titre au 7087.**

8. **Approbation de la décision modificative n° 2 – CCAS d'Essarts en Bocage - Budget Annexe Résidence Autonomie Claire Fontaine**

Suite au remboursement des frais du SAAD sur le budget annexe de la Résidence Autonomie et des dépenses supplémentaires à supporter d'ici la fin de l'exercice, il convient de prendre une décision modificative n° 2 comme suit :

850018235 Code INSEE	**MARPA CLAIRE FONTAINE** MARPA 32652	**DM n°2 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60612 : Energie, électricité	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	**0,00 €**	**15 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	**0,00 €**	**5 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-61568 : Autres	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	**10 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-7087 : Remboursement de frais par les budgets annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**10 000,00 €**
Total EXPLOITATION	**10 000,00 €**	**20 000,00 €**	**0,00 €**	**10 000,00 €**
Total Général	**10 000,00 €**		**10 000,00 €**	

Aussi, sur proposition de Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de Séance, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent la décision modificative n°2 susvisée.

9. Mouvements des Résidents

RESIDENCE ST VINCENT DE PAUL

ENTREES		
Nom Résident	Date	Commune d'origine

DECES / DEPARTS			
Nom Résident	Date	Commune d'origine	Motif du départ
PHELLIPON Marcel	28/10/2022	St-Denis la Chevasse	Départ autre EHPAD
MOREAU Cécile	28/10/2022	Les Essarts	
YOU Madeleine	12/11/2022	Les Essarts	
CHARRIER Georgette	20/11/2022	Sainte-Florence	
BERNARD Eugène	21/11/2022	Sainte-Cécile	

RESIDENCE STE AGATHE

ENTREES		
Nom Résident	Date	Commune d'origine

DECES / DEPARTS			
Nom Résident	Date	Commune d'origine	Motif du départ
SORIN Ginette	12/11/2022	Saint Martin des Noyers	

10. Prochaines dates de réunion CCAS

Les réunions du CA CCAS pour 2023 sont présentées et définies comme suit :

- Mercredi 18 Janvier 2023 – 18H30
- Mercredi 15 Février 2023 (DOB) – 18H30
- Mercredi 29 Mars 2023 (ERRD et divers CA) - 18H30
- Jeudi 6 Avril 2023 (EPRD et divers BP) – 18H30
- Mercredi 21 Juin 2023 – 18H30
- Mercredi 13 Septembre 2023 – 18H30
- Mercredi 18 Octobre 2023 – 18H30
- Mercredi 15 Novembre 2023 – 18H30
- Mercredi 6 Décembre 2023 – 18H30

Madame Claudine LEBOUCHER

Présidente de Séance

ANNEXE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'ESSARTS EN BOCAGE

DU 7 DÉCEMBRE 2022

ANNEXE

DÉLIBÉRATION N°DEL074CCAS071222 DU 7 DÉCEMBRE 2022

Attribution Marché de Restauration – Budget Annexe
CCAS d'Essarts en Bocage – EHPAD Multisite

PROCES VERBAL
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Séance du 16/11/2022

Collectivité :

CCAS des Essarts en Bocage (85), Numéro national d'identification : 20005428600063, RESIDENCE ST VINCENT DE PAUL ROUTE DE BOULOGNE LES ESSARTS, 85140 Les Essarts en Bocage, FRANCE

Objet de la consultation :

Appel d'offres ouvert, en application de l'ordonnance n°2018-1074 et du décret n°2018-1075, relatif aux marchés publics : PREPARATION ET FOURNITURE DES REPAS A DESTINATION DU CCAS D'ESSARTS EN BOCAGE

Membres à voix délibérative : 10

Membres à voix consultative : 2

Le quorum, apprécié à l'ouverture de la séance de la Commission d'appel d'offres est atteint :

Oui / ~~Non~~

La commission d'appel d'offres peut valablement délibérer.

Délibération :

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour le marché cité en objet de la présente, le mercredi 16 (seize) novembre 2022, en mairie de la commune des Essarts en Boccage.

Après lecture du rapport d'analyse des offres et échanges délibératoires, la CAO a retenu le prestataire présentant l'offre Variante la mieux notée, conformément aux critères d'attribution inscrits au règlement de consultation dudit marché.

Le classement établit l'ordre et les notes suivantes :

	Prix	Technique	Total sur 100	Classement
MEDIREST - COMPASS GROUP France	26,95	54,28	81,23	2ème
RESTORIA	30,00	63,17	93,17	1er

Résultat des votes de la CAO

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstention : 0

Signature des membres de la commission de l'appel d'offres :

Cf. Feuille d'émargement

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

essarts en Bocage

LISTE PRESENCE - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

DU 16/11/2022

NOMS			PRESENTS	SIGNATURES	ABSENTS
Monsieur	Freddy RIFFAUD	Président	X		
Monsieur	Jean-Pierre MALLARD	Titulaire			X
Monsieur	Jean-Yves BRICARD	Titulaire	X		
Madame	Régine NICOLEAU	Titulaire	X		
Madame	Maryvonne VERDEAU	Titulaire	X		
Madame	Marie-Josèphe POISSONNEAU	Titulaire			X
Madame	Claudine LEBOUCHER	Suppléant			X

NOMS			PRESENTS	SIGNATURES	ABSENTS
Madame	Rosie HERBRETEAU	**Suppléant**			X
Monsieur	Frédéric GONNORD	**Suppléant**			X
Madame	Caroline BARRETEAU	**Suppléant**			
Madame	Virginie RONDEAU	**Suppléant**			X
M. le Trésorier	LARRIEU Vincent	**A titre consultatif**			X
Monsieur le Directeur	DDPP - SERVICE SECURITE ET PROTECTION ECONOMIQUE DES CONSOMMATEURS	**A titre consultatif**			X
Monsieur	GABORIAU Bruno	**Directeur**			